

## Les vœux du maire



Les vœux du maire

Après avoir présenté ses vœux aux personnalités et à ses nombreux administrés, jeudi soir au Pôle, lors de la cérémonie des vœux du maire et de son conseil municipal, Jean-Michel Augré a rappelé les moments forts de l'année écoulée et présenté les projets de la municipalité : « Selon les derniers chiffres communiqués par l'INSEE, nous sommes en 2018, 1 661 Cazaubonnais. Nous avons célébré six mariages, nous avons accueilli neuf nouveau-nés et nous avons également célébré un baptême républicain. Malheureusement, nous avons enregistré 46 décès. »

Le maire a poursuivi son discours en précisant :

« Dans le domaine de l'administration des droits du sol, nous avons signé 14 permis de construire, 21 déclarations préalables et 115 certificats d'urbanisme. Je vous informe que, depuis le 1er janvier de cette année, c'est le service ADS (administration des sols) du Pays d'Armagnac d'Eauze qui instruit nos demandes. La révision de notre plan local aboutira début 2020. »

**Au niveau des finances de la commune, suite à la vigilance des années passées, Cazaubon, a une situation financière saine et les élus comptent bien poursuivre cette gestion prudente :**

« Il nous faut, pour chaque euro dépensé, nous demander s'il est correctement utilisé et pour quel résultat. Chaque euro est précieux, parce qu'il provient des impôts, donc des efforts demandés à chacun. Comme je m'y étais engagé, depuis quatre années, nous n'avons pas augmenté les taux d'impôts communaux et travaillons à même baisser, pour la troisième année consécutive, les taux d'impôts du bloc communal sans compromettre nos capacités d'investissements. Je tiens à le dire avec force, c'est bien cet effort de bonne gestion et de maîtrise des dépenses qui nous garantira de pouvoir continuer à afficher des bilans positifs pour les années suivantes et une ambition pour l'avenir. C'est le résultat d'efforts que nous avons entrepris pour réguler nos dépenses, renégocier nos contrats et nos emprunts, mettre en œuvre de nouvelles organisations, dégager de nouvelles capacités d'investissement. »

**Les gros chantiers de l'année 2018 ont été rappelés**, notamment, les espaces publics, dont la première tranche en haut de la place de l'Armagnac a été réalisée à Barbotan et la deuxième devant l'Office de Tourisme et du thermalisme est en cours de réalisation.

**Le maire a expliqué les motivations des élus qui ont voté en faveur de ces travaux :**

« Nous nous devons d'offrir à notre clientèle de curistes et de touristes l'image d'une station moderne, où le piéton s'approprie l'espace, en diminuant la pollution visuelle et environnementale dans les centres bourgs comme cela se fait partout. Deux parkings nouveaux seront créés en compensation, derrière l'Office de Tourisme et du thermalisme du Grand Armagnac et au rond-point Fernand Sentou ce qui fait que nous disposerons du même nombre de places de stationnement qu'auparavant, en intégrant des zones bleues et des arrêts minute pour notre clientèle. Nous avons bien sûr sollicité l'obtention d'aides. Les subventions, notifiées ou estimées, attendues sont de l'ordre de 70 % du montant de l'investissement, qui se répartissent ainsi : 778.000 euros de l'État, 42.000 euros du Conseil Départemental, 158.000 euros du Conseil Régional, 50.000 euros des fonds européens, 350.000 euros de FCTVA, 32.000 SDEG, et le reste autofinancé par nos fonds propres et l'emprunt à des taux très intéressants, on parle là de 1,07 % à taux fixe soit 3.500 € d'intérêt d'emprunt sur 500.000 empruntés. Il aurait été irresponsable de ne pas en bénéficier. »

**Pour le Lac de l'Uby**, des travaux structurants ont été réalisés pour renforcer son attractivité touristique avec la réalisation de jeux d'eau, l'extension de la plage de la piscine, la création d'un espace zen, l'électrification des cours de tennis, la réfection de l'espace détente et de l'espace danse. Ces améliorations ont permis de recevoir un public nombreux et de réaliser les meilleures recettes enregistrées depuis vingt ans avec près de 95.000 euros encaissés.

**Au sujet de l'Avenue des Pyrénées**, le pluvial a été refait, la réalisation de trottoirs avec caniveaux va débiter au mois de mars et sera suivie par la réfection totale de la voirie effectuée par le Département. Tous ces travaux devront être achevés au plus tard au mois de juin 2019. La délocalisation de l'aire de camping-cars actuellement réduite à 49 emplacements sur le site inscrit de l'Uby, est à l'étude. La réalisation d'une première tranche est prévue cette année, sur les hauteurs de Barbotan, facilitant ainsi l'accès pour cette clientèle aux Thermes et au tissu commercial de Barbotan et évitant aussi le stationnement anarchique sur la station.

« Avec ces investissements,, et je le redis notre annuité de remboursement des emprunts n'a pas été augmentée, nous avons également œuvré dans la mise en place de la dénomination des voies et de la numérotation des habitations dans les hameaux et dans certains quartiers. Elle est en voie d'achèvement. Elle permettra une meilleure desserte du courrier, des livraisons à nos administrés, en intégrant la notion de géolocalisation.»

**Au foyer de Cutxan**, la municipalité a réalisé des travaux de mise aux normes des installations sanitaires, de délocalisation de l'espace des poubelles et de réfection du parking.

D'autres travaux ont été réalisés notamment à l'école maternelle avec la réalisation des brises vues et l'installation dans toutes les classes d'une climatisation réversible.

« **La couverture numérique** constitue de nos jours un enjeu stratégique essentiel. La moitié des habitants de la commune seront câblés avec la fibre au deuxième semestre de cette année. Une couverture totale est prévue avant juin 2020. Outre ces gros travaux bien visibles, nous intervenons quotidiennement sur l'ensemble de nos équipements et de notre foncier bâti, pour les maintenir dans un bon état de fonctionnement, et d'habitabilité soit par le biais d'entreprises extérieures, soit directement avec nos agents municipaux. Ces chantiers, petits ou grands, demandent beaucoup de temps et de professionnalisme, que ce soit pour les demandes de devis, les suivis ou les réceptions de travaux, l'élaboration des marchés à procédure adaptée.»

La municipalité a parallèlement demandé au Syndicat d'électricité de lancer une étude sur un projet de modernisation du réseau d'éclairage public déjà dépassé et extrêmement énergivore, ainsi que le remplacement de celui de l'allée de l'Uby. Après avoir détaillé la problématique du tennis couvert avec son affaissement de la structure de jeu, puis les travaux de mise en conformité des bâtiments publics pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, et la révision du PLU qui doit aboutir au début de l'année 2020, le maire a précisé que suite à l'équipement de l'Office de tourisme et du thermalisme en vidéo surveillance, une étude est en cours pour l'étendre à Cazaubon.

#### **Le maire a ensuite adressé ses remerciements au personnel communal et sa reconnaissance aux 54 associations :**

« Le rôle d'une municipalité est, entre autres, d'épauler les associations et de les soutenir dans leurs projets, dans la mesure de ses possibilités. L'an dernier, cela représente 70.000 euros de subventions auxquels il faut ajouter les frais et la contribution du personnel communal soit près de 300.000 euros. »

#### **Compétitions sportives**

Jean-Michel Augré a informé l'assistance que les championnats de France bateaux courts auront encore lieu cette année, les 12-13-14 avril. Ils seront précédés des championnats de zone les 30 et 31 mars prochain. Il y aura du 18 au 19 mai l'ajout d'une compétition supplémentaire avec les régates internationales.

« Je travaille avec la fédération française d'aviron et le club afin de pérenniser ces compétitions sur notre bassin.

Le Ball-trap accueillera les championnats de France 2019 qui auront lieu à Cazaubon, du 1er au 4 août.

Nous sommes naturellement très heureux des retombées économiques induites. »

#### **La scolarité**

Avec 159 élèves, les écoles maternelle et élémentaire se portent bien. Pour le collège, le maire a convié les parents à inscrire leurs enfants conformément à la carte scolaire.